



Paris, le 14 juin 2021

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE / COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### REFORME DE LA HAUTE FONCTION PUBLIQUE

#### L'AMF souhaite que l'institution préfectorale soit confortée

Le Président de la République a fait connaître le 8 avril dernier les projets de transformations du recrutement et de la carrière des hauts fonctionnaires de l'Etat.

Ainsi, à l'issue d'une crise sanitaire où il a tenu tout son rôle, le corps préfectoral est appelé à disparaître pour se fondre dans un vaste mouvement d'unification de la haute fonction publique au sein du seul corps des administrateurs d'État, au motif paradoxal d'assurer une plus grande diversité de recrutement.

Les préfets et sous-préfets sont des partenaires majeurs et appréciés des maires. La qualité de leur engagement au service de la Nation n'est contrariée que par la diminution constante des moyens humains et matériels qui leur sont affectés. Pour nous, le renforcement des services de l'État dans les préfetures, les sous-préfetures et les directions départementales doit être la priorité, et le seul exemple choisi par le Président de la République de la réorganisation du réseau des finances publiques, comme illustration du retour de l'Etat dans les territoires, n'est pas de nature à nous rassurer.

Ce qui fait la force du corps préfectoral, c'est son expérience, forgée dans les carrières longues qui permettent de remplir toutes les formes de missions qu'implique ce métier, avant d'accéder aux plus hautes responsabilités. Entrer dans le corps préfectoral, c'est choisir un métier, un parcours et des perspectives professionnelles : cela est si vrai, que le Gouvernement lui-même, en même temps qu'il supprime ce creuset qu'est le corps, proclame qu'il faut une « filière professionnelle ». C'est-à-dire précisément ce qu'apportait le corps.

Une telle contradiction conduit à s'interroger sur les intentions réelles de la réforme. S'agit-il, comme l'a évoqué le Président de la République, de combattre « le corporatisme » ? S'il y a bien, dans l'Etat, un corps exposé aux décisions discrétionnaires de tous les gouvernements, c'est bien le corps préfectoral. S'agit-il de diversifier les profils ? Rien n'interdit de le faire aujourd'hui, et c'est d'ailleurs largement le cas.

Quelles que soient les intentions réelles que recouvre la volonté « *de rebâtir la grammaire de l'action publique* », les maires de France demandent que malgré sa dilution dans un vaste ensemble, l'institution préfectorale demeure attractive, respectée et compétente, comme elle l'est aujourd'hui. Dans le souci de transparence de la réforme et de l'action publique souhaitée par le Président de la République, la concertation avec les représentants des collectivités territoriales sur l'avenir de l'institution préfectorale nous semble une étape utile et nécessaire.